



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 02 juillet 2026

DÉLIBÉRATION N° BS-2026-006

Objet : Désignation des représentants du Syndicat à l'association du Réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2026-006

Objet : Désignation des représentants du Syndicat à l'association du Réseau des parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Bureau Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026, relative à la composition du Comité Syndical,
- Vu** la délibération n°CS-2026-020 du 12 juin 2026, relative à l'élection de la Présidence,
- Vu** la délibération n°CS-2026-021 du 12 juin 2026, relative à la composition du Bureau Syndical,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue adhère à l'association du réseau des Parcs naturels régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Que l'association du réseau des Parcs naturels Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels Régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Qu'elle a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des territoires ruraux, de développement durable et de préservation des espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Qu'elle a la capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien avec la Fédération nationale des Parcs naturels Régionaux,
- Que chaque membre de l'association est représenté au sein de l'Assemblée Générale par son Président, ainsi que par deux représentants désignés au sein de son Comité Syndical,
- Que dans le cadre du début de mandat, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue doit désigner ses représentants à l'association du réseau des Parcs naturels Régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

➤ Décide

- Sont approuvées les désignations suivantes à l'association du réseau des Parcs naturels Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - o Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente
 - o Madame Martine AMSELEM
 - o Madame Claire MAILHAN
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

